

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 4 avril 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 V.137 Vœu relatif au dédommagement des abonnés Vélib'

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que le Vélib' est un maillon très important du développement du vélo à Paris et dans la métropole et du combat de notre collectivité contre la pollution atmosphérique et la limitation des émissions de gaz à effet de serre ;

Considérant les efforts financiers déployés par la ville pour faciliter les déplacements à vélo sur son territoire et le report modal ;

Considérant que le déploiement du Vélib' par le nouveau prestataire a pris un retard considérable puisque loin des 80 stations ouvertes par semaine annoncées, il oscille entre 18 et 43 pour le mois de février. À ce rythme, le total de 1400 stations que comprend le réseau ne serait pas atteint avant le mois d'octobre ;

Considérant qu'il est vital pour le développement du vélo à Paris que le service Vélib' conserve son attractivité ;

Considérant les déclarations de Smovengo dans la presse annonçant la fin du déploiement du service dans Paris pour le mois de juin 2018 ;

Considérant que les Parisiennes et les Parisiens ayant déjà pris un abonnement annuel pâtissent d'un service public dont la qualité est dégradée ;

Considérant les mesures prises par le syndicat Autolib' Vélib' Métropole pour les mois de janvier et de février (pénalités pour le prestataire et remboursement pour les usager.e.s) ;

Considérant que le Conseil de Paris de février 2018 a adopté un vœu de l'exécutif demandant que « Le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole confirme rapidement le remboursement du mois de février pour les usager.e.s Vélib' et envisage de prolonger cette mesure pour le mois de mars si la moitié des stations n'étaient pas mises en service au 1er mars » ;

Considérant que le syndicat Autolib' Vélib' Métropole a d'ores et déjà acté que des pénalités seront demandées à Smovengo pour le mois de mars, mais qu'aucun remboursement n'a encore été décidé.

Aussi, sur proposition de David Belliard, Pascal Julien et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris

Émet le vœu

que les représentant.e.s de la Ville de Paris au sein du syndicat Autolib' Vélib' Métropole demandent le remboursement intégral du mois de mars pour les détenteurs d'un abonnement annuel Vélib' et plus globalement le remboursement jusqu'à l'installation de 50% des stations au moins.